



**ARRETE MUNICIPAL N° 08.03.77/SGS-2008-05**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**A Mme Claudine TURON**

Le Maire de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 14 mars 2008,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Mme Claudine TURON, Adjoint au Maire, est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du maire, des questions relatives au **logement** et aux **affaires sociales** pour toute la durée du mandat.

**ARTICLE 2** : Mme Claudine TURON assume les responsabilités dévolues au 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à Mme Claudine TURON dans les matières mentionnées à l'article 1.

**ARTICLE 4** : Mme Claudine TURON tient le maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans le cadre mentionné à l'article 1.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Préfet de l'Essonne,
- M. le Procureur de la République,
- Mme la Trésorière Municipale,
- l'intéressée.

Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 17 mars 2008

Le Deuxième Adjoint au Maire,

Claudine TURON.



Le Maire,

Charles de BOURBON BUSSET.